Comment connaître les sujets abordés pendant les Conseils municipaux ?

Plusieurs options s’offrent à vous pour connaître les sujets abordés pendant les Conseils municipaux.



Vous pouvez connaître l'ordre du jour du conseil municipal via les différents réseaux sociaux de la ville : Site internet en date du conseil municipal, dans l'agenda

Vous pouvez assister au Conseil municipal : les séances sont en effet ouvertes au public et ne nécessitent aucune inscription préalable. Il suffit de venir à l’Hôtel de Ville un peu avant l’ouverture de la séance. Les dates des conseils sont annoncées en page 3 du Magny mag’ et sur le site internet de la Ville, dans la rubrique agenda : www.magny-les-hameaux.fr.

Attention, en raison de la Covid-19, **la séance du Conseil municipal est retransmise en direct sur la page Facebook de la Ville et sur le site internet de la Ville. Vous pouvez y assister librement depuis votre canapé !**

Vous pouvez enfin trouver, une fois approuvés en Conseil municipal, les comptes rendus des précédents conseils. Ces derniers sont consultables, en mairie, sur simple demande et une version synthétisée est affichée sur les panneaux d’information municipale. Ils sont également disponible sur le site internet de la Ville.

Liens utiles
Site officiel de Magny-les-Hameaux